

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

PDG : Ali Akbar Onanga Y'Obegue réhabilité

C'EST également le cas de trois autres militants du Parti démocratique gabonais (PDG) qui en avaient été exclus à leur tour l'année passée. La décision relative à leur réhabilitation a été rendue publique par le président de la Commission permanente de discipline, hier, au siège du parti, sis à Louis dans le 1er arrondissement de Libreville.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LE Parti démocratique gabonais (PDG) a rendu publique une décision réhabilitant plusieurs de ses militants préalablement exclus au cours de l'année 2019. Il s'agit d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue, Clarisse Aboulou épouse Zombi, Appolinaire Mounanga et Patrick Moudounga. C'est Guy Benjamin Ndoumou, le président de la Commission permanente de discipline du parti, qui a lu ladite mesure. Il faut souligner que cette décision concerne les militants de trois provinces. Soit, pour les deux premiers, le

La réhabilitation d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue intervient au moment où on parle à nouveau de la tenue de l'élection législative partielle sur son ancien siège.

Haut-Ogooué (département de la Lekoni-Lekori et le 2e arrondissement de la commune de Moanda); l'Ogooué-Lolo (département de l'Offoué-Onoye) pour le troisième; et l'Ogooué-Maritime (département d'Etimboue) pour le quatrième.

"Les secrétaires nationaux, provinciaux, départementaux et d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui porte réhabilitation", a déclaré, hier, le président de la Commission permanente de discipline. Non sans rappeler, parmi les arguments ayant motivé cette décision, "la nécessité de garantir l'unité, la cohésion, l'équité et la justice au sein du parti".

Si l'exclusion des trois autres militants ici réhabilités n'avait pas fait couler beaucoup d'encre et de salive, celle d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue, le 1er août 2019, avait quant à elle suscité outre mesure un intérêt. Sans doute parce que ce dernier était non seulement membre du Bureau politique élu, mais en plus député du 1er

siège du département de la Lekoni-Lekori. Et son exclusion du PDG entraînait de facto la perte de son mandat, conformément à la Constitution.

Et les choses n'ont pas traîné dans le processus légal prévu en cas d'exclusion ou de démission d'un député. C'est ainsi que, saisie par le bureau de l'Assemblée nationale dans les jours qui ont suivi l'exclusion d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue, la Cour constitutionnelle rendait une décision pour constater la "vacance du 1er siège du département de la Lekoni-Lekori". Ce qui, selon la Loi fondamentale, aurait dû entraîner l'organisation d'une élection législative partielle

dans les deux mois ayant suivi la décision de la haute juridiction. Mais ça, c'est un autre débat... Pour rappel, on notera que, selon la Commission en charge de la discipline, ce membre du Bureau politique avait été exclu du PDG pour avoir fait, sur sa page facebook "des déclarations tendant non seulement à semer de façon insidieuse la confusion et la discorde dans les esprits des militantes et militants du PDG. Mais aussi, de nature à remettre en cause la teneur du message du distingué camarade président Ali Bongo Ondimba, traduit par le secrétaire général, Éric Dodo Bouguendza, à l'ensemble des militants lors de sa tournée na-



Photo: SM/L'Union

Ali Akbar Onanga Y'Obegue retrouvera-t-il son statut de membre du Bureau politique, bientôt ?

tionale".

La réhabilitation d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue intervient au moment où on parle à nouveau de la tenue de l'élection législative partielle sur son ancien siège. D'aucuns disent même que le ca-

lendrier devrait être connu dans les jours ou semaines à venir. Le PDG entend-il réinvestir son candidat d'octobre 2018? Dans tous les cas, désormais rien ne s'y oppose. Du moins du point de vue de la loi.

La maison de la femme dotée d'une salle multimédia

M.A.M
Libreville/Gabon

LE secrétaire général (SG) du Parti démocratique gabonais (PDG), Éric Dodo Bouguendza, a présidé, le week-end dernier, la cérémonie d'inauguration de la salle multimédia de la maison de la femme "Angélique Moughola", dans le 3e arrondissement de la commune de Libreville. En présence de plusieurs cadres de cette formation politique, dont la secrétaire nationale adjoint 4 (SGA 4) en charge de l'Union des femmes du Parti démocratique gabonais (UFPDG), Chantal Mebaley.

La chargée de l'Éducation et de la Formation dudit centre d'apprentissage, Françoise Mousavou, par ailleurs membre du Bureau national de l'UFPDG, a présenté les caractéristiques de la nouvelle salle multimédia. Pour sa part, Chantal Mebaley a estimé que, "c'est

"La maison de la femme de Libreville" compte des filières telles que : coupe et couture, cuisine, informatique, bureautique, coiffure et esthétique, ainsi que l'art floral.

Pour le SG du parti au pouvoir, la SGA 4 et son équipe, en faisant cette dotation, collent à la nouvelle donne des pays modernes qui veulent davantage se moderniser. Par la même occasion, le SG a proposé des états généraux des maisons de la femme pour, "mieux valori-

parce qu'une femme formée apporte une contribution significative au développement de sa famille et du pays, que l'UFPDG s'investit dans la formation de ses militantes". Cette initiative du Bureau national a été saluée et encouragée par Éric Dodo Bouguendza.



Photo: DR

Les femmes du PDG désormais équipées.

ser ses formations".

Créé en 2010 à l'initiative de la première dame Sylvia Bongo Ondimba, par ailleurs présidente d'honneur de l'UFPDG, ce centre d'apprentissage permet aux militantes d'acquérir des formations qualifiantes pour faciliter leur réinsertion

dans la vie active, en vue de leur autonomisation. Cette école encore appelée "la maison de la femme de Libreville" compte des filières telles que : coupe et couture, cuisine, informatique, bureautique, coiffure et esthétique, ainsi que l'art floral.